

Procès-verbal

Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2025

Conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 16

Objet :

Procès-verbal de
séance du Conseil
Municipal
du lundi 13 octobre
2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jany PÉRONNET, Maire.

Date de convocation : **8 octobre 2025**

Présences des membres du conseil municipal :

Nom-Prénom	Présences/ absences / Pouvoirs
BARREAUD Madeleine, conseillère municipale	Présente
BREMAUD Marc, 1 ^{er} adjoint	Présent
CLISSON Sandrine, conseillère municipale	Présente
DAVÉRAT Pascal, conseiller municipal	Absent
DEFAYE Patricia, conseillère municipale	Absente
FRANCHINEAU Joëlle, conseillère municipale	Présente
GEFFRÉ Marinette, conseillère municipale	Présente
GUILLOT Éric, conseiller municipal	Présent
HERVO Jean-René, 3 ^{ème} adjoint	Présent
LE ROUX Liliane, 4 ^{ème} adjointe	Présente
MACAUD Mariama, conseillère municipale	Présente
MAITRE Pierre, 5 ^{ème} adjoint	Absent, pouvoir à PERONNET Jany
MEURVILLE Chantal, 2 ^{ème} adjointe	Présente
MICHAUD Sylvie, conseillère municipale	Présente
MIGEON Dominique, conseiller municipal	Présent
PANOUILLOT Sébastien, conseiller municipal	Absent
PÉRONNET Jany, Maire	Présent
RACAUD Géraldine, conseillère municipale	Présente
SAPIN Joël, conseiller municipal	Présent

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 10 juin et du 8 septembre
2. CCPG : validation du rapport d'activités communautaires 2024
3. Modifications des tarifs emplacement du marché fermier du vendredi à partir du 1er janvier 2026
4. Projet de réhabilitation de l'ilot de la Vendée par Deux-Sèvres Habitat
5. Travaux de sécurisation rue de la Bartière : choix des entreprises
6. Décision modificative n°2
7. Maison France Services : Renouvellement des contrats des 3 agents
8. Demandes de remboursements pour avance de frais
9. Location de matériel à une autre commune : tarif et convention
10. Location du 84 rue du Poitou
11. Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions
12. Questions et informations diverses

Heure du début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : BARREAUD Madeleine

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 10 juin et du 8 septembre

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des Conseils municipaux du 10 juin (une erreur était encore présente après l'approbation du 8 septembre) et du 8 septembre 2025.

2. CCPG : validation du rapport d'activités communautaires 2024

Le rapport d'activités communautaires de l'année 2024 est présenté par M. CAQUINEAU, Vice-Président en charge de la coopération, de l'accessibilité, de la communication et de l'inclusion environnementale aux politiques publiques de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine.

Ce document obligatoire retrace les principales actions menées annuellement par la CCPG et le CIAS. Il vise à renforcer le lien entre les communes membres et l'intercommunalité et à favoriser la transparence et l'information.

Les élus prennent acte de ce rapport.

M. BREMAUD demande à M. CAQUINEAU pourquoi la CCPG verse une subvention de 60 000€ pour la Carna fiesta et que 1 300€ à Pom'expo. La commune demande à ce que la Communauté de Communes verse une subvention de 15 000€ à Pom'expo pour prendre en charge la location des tivolis. M. CAQUINEAU prend note.

Mme RACAUD informe que les dates de commission communautaires changent trop souvent à la dernière minute et que l'heure (18h) n'est pas adaptée lorsque l'on travaille. M. CAQUINEAU informe que cela est dû à des annulations liées à l'absentéisme des participants.

M. CAQUINEAU souhaite que le statut de l'élu soit repensé et que les élus municipaux s'investissent plus dans la Communauté de Communes pour faire entendre leurs voix.

Les élus municipaux ont reçu une invitation pour une rencontre de tous les élus municipaux de la Communauté de Communes pour faire un bilan du mandat le 28 novembre à Châtillon-sur-Thouet.

M. CAQUINEAU quitte le conseil municipal.

3. Modifications des tarifs emplacement du marché fermier du vendredi à partir du 1er janvier 2026

Voici l'évolution des délibérations prises par le conseil municipal sur les évolutions des tarifs du marché fermier du vendredi soir :

MARCHE FERMIER Tarif au Mètre linéaire	2023-2024 (DM2022-59)	2025 (DM 2024-54)	2026 (DM2025-45)
Droits de place	1,50 €	2,00 €	2,00€
Forfait d'électricité	3,00 €	3,50 €	3,50€
Forfait exceptionnel	5,00 €	7,00 €	7,00€

Les commerçants présents sur le marché ont fait part aux élus que ces tarifs semblent élevés par rapport à ce qui se pratiquerait dans d'autres communes plus grandes. Il est trop tard pour modifier les tarifs 2025.

Il est proposé de revenir sur les tarifs 2026 votés en juin dernier et de proposer les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2026 :

MARCHE FERMIER Tarif au Mètre linéaire	2025	Proposition à compter du 01/01/2026
Droits de place	2,00 €	1,50 €
Forfait d'électricité	3,50 €	3,50 €
Forfait exceptionnel	7,00 €	7,00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ACCEPTER les tarifs tels que proposés ci-dessus ;
- CONVENIR que ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux délais indiqués dans les tableaux ;
- CHARGER Monsieur le Maire de faire appliquer ces décisions.

4. Projet de réhabilitation de l'ilot de la Vendée par Deux-Sèvres Habitat

Monsieur le maire informe que Deux-Sèvres Habitat (DSH) a envoyé un courrier à la commune le 30 juillet 2025 pour informer que la subvention du Fonds vert – volet recyclage foncier venait d'être accordée à DSH pour un montant de 95 000€.

Le bailleur informe la commune que le plan de financement prévisionnel de l'opération peut désormais être consolidé. Afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération estimée à 1 796 000€ TTC, une subvention d'équilibre de 350 000€ est nécessaire. Ce montant pourrait être réduit en fonction du coût définitif du projet et d'éventuelles subventions complémentaires.

Aujourd'hui 520 000€ de crédits sont affectés à cette opération sur le budget 2025.

Afin d'engager les études, DSH a besoin d'un engagement de la commune sur les points suivants :

- Le versement d'une subvention d'équilibre de 350 000€ en complément des aides extérieures
- L'accord sur les modalités de cession des immeubles avec versement d'une contrepartie financière visant à compenser l'impact pour l'opérateur
- L'exonération de taxe d'aménagement applicable aux logements sociaux
- La garantie communale des emprunts qui seront souscrits, le moment venu, auprès de la Banque des Territoires

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- VERSER une subvention d'équilibre de 350 000€ en complément des aides extérieures ;
- S'ACCORDER sur les modalités de cession des immeubles avec versement d'une contrepartie financière visant à compenser l'impact pour l'opérateur ;
- EXONERER le projet de taxe d'aménagement applicable aux logements sociaux ;
- ENGAGER la garantie communale sur les emprunts qui seront souscrits, le moment venu, auprès de la Banque des Territoires.

5. Travaux de sécurisation rue de la Bartière : choix des entreprises

Monsieur HERVO informe que l'entreprise MC2I a analysé les offres pour les 2 lots pour les travaux de sécurisation de la Bartière.

Lot 1 : terrassement VRD Abords

	EIFFAGE Ets Vernoux en Gâtine	COLAS Ets Airvault
Cout en HT	101 621.40€	88 256.50€
Cout en HT Variante	/	81 876.50€

Lot 2 :

	AXIMUM Ets Coulonges sur L'Autize	SIGNAM Ets la Mothe St Héray	SIGNALT TP79 Ets Chauray
Cout en HT	17 902,80€	12 036,07€	12 809,48€

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le mardi 7 octobre propose de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1, l'entreprise COLAS avec la variante pour un montant de 81 876,50€ HT
- Pour le lot 2, l'entreprise SIGNAM pour un montant de 12 036,07€ HT

Soit un cout total de 93 912,57€ soit **112 695,08€ TTC** (TVA 20%)

M. HERVO informe que ces tarifs ne comprennent pas l'éclairage de la rue. Des mâts d'éclairage solaire à batterie seront installés dans un second temps. La réservation des emplacements au sol sera à rajouter dans les travaux cités ci-dessus. Des réunions de coordination avec MC2I seront aussi prévues (3 réunions). Ces 2 surcouts sont rajoutés dans la décision modificative qui suit.

M. BREMAUD informe que le temps des travaux, la route sera déviée par une autre départementale à savoir la route de Neuvy-Bouin. L'entreprise devra réfléchir aux accès de la Maison de santé car cela n'a pas été anticipé, notamment les accès PMR et ambulance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- CONFIER les 2 lots aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offre du 7 octobre 2025 ;
- DIRE que ces offres ont été considérées comme les plus pertinentes au regard du nombre d'offres reçues ;
- CONVENIR d'inscrire les crédits 112 695,08 € à la section d'investissement du budget primitif de 2025 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces justificatives des dépenses (devis, DPGF) et à intervenir sur ces bases avec le prestataire retenu.

6. Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative du budget pour les raisons suivantes :

Section de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Ajustement des recettes pour la DSR des communes
- Ecritures d'ordre pour les dotations aux amortissements (avec l'équilibre en recettes investissement)

Dépenses - fonctionnement			Recettes – fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
65- Autres charges de gestion	6541 – Créances admises en non-valeur	+ 11 000€	74- Dotations, subventions	741121 – DSR des communes	+ 11 000€
042- Transfert entre section	6811 – dot. Amort. immo incorporelles	+ 32 000€			
023 – Virement à la section d'investissement		-32 000€			

Section d'investissement :

- Financement de la sécurisation de la rue de la Bartière (travaux, suivi de chantier, réservation des mats d'éclairage)
- Ecritures d'ordre amortissements des immobilisations (avec l'équilibre en dépenses fonctionnement)

Dépenses - Investissement			Recettes - Investissement		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
0345- Voirie bourg et écart	2151- réseaux de voiries	+ 37 500€	040- Transfert entre section	2804131 Biens mobiliers, mat et études	+ 32 000€
0367- Grosses réparations bâtiments	21321 – Immeuble de rapport	- 37 500€	021-	Virement de la section de fonctionnement	- 32 000€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- VALIDER les ajustements budgétaires, pour le budget principal, tels que détaillés ci-dessus

7. Maison France Services : Renouvellement des contrats des 3 agents

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les contrats des 3 agents de la Maison France Service se terminent le 31 décembre 2025.

La convention de partenariat du 24 novembre 2021 entre la Commune de Secondigny et La Poste pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale sise 1 place de l'Hôtel de Ville établie est pour une durée de 9 ans renouvelable une seule fois, la convention du 04 février 2020 entre la Commune de Secondigny et l'Etat pour l'ouverture de l'Agence France Services sise 1 place de l'Hôtel de Ville, est renouvelable par tacite reconduction et la convention du 17 octobre 2022 entre la Commune de Secondigny et l'ANTS relative à l'adhésion aux modalités concernant les titres sécurisés, est établie pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 6 ans.

Il précise que conformément à l'article 3-3, 5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée : « Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants [...] dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public », l'agent peut être recruté de manière contractuelle sur les fondements de cet article.

L'accord cadre national des Maisons France Services devrait courir jusqu'en 2027.

Actuellement deux agents sont à 35h/semaine et un agent est à 14h/ semaine.

Monsieur le Maire propose de reconduire les 3 contrats de travail pour 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- RENOUELER les 3 contrats de travail des agents de la Maison France Service pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2026 ;

8. Demandes de remboursements pour avance de frais

1- Demande de remboursement de M. JAMET

Le 4 septembre 2025 M. JAMET Hervé a effectué sa visite médicale qui lui a fait régler sa consultation pour un montant de 36€.

Il est demandé au conseil municipal de rembourser M. JAMET Hervé pour un montant de 36€.

2- Remboursement auprès de particulier suite à un incident

Suite au passage du broyeur dans la zone d'activité économique par le service technique de la commune, des projections de cailloux ont endommagé deux véhicules appartenant à deux salariés de l'entreprise RUPIN.

M. MORISSET Benoît a du faire remplacer les 2 vitres arrière de son véhicule. Le montant des réparations est de 437,86€ TTC.

M. PINET Cyril a du faire refaire la carrosserie du toit de son véhicule. Le montant est de 570,60€.

La commune n'a pas fait marcher l'assurance car la franchise est de 900€/véhicule et cela aurait aggraver le taux de sinistralité.

Il est demandé au conseil municipal de rembourser M. MORISSET Benoît pour un montant de 437,86€ et M. PINET Cyril pour un montant de 570,60€.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Rembourser M. JAMET Hervé pour un montant de 36€ pour l'avance de la consultation pour sa visite médicale ;
- Rembourser M. MORISSET Benoît pour un montant de 437,86€ pour l'avance de frais pour véhicule endommagé par la commune ;
- Rembourser M. PINET Cyril pour un montant de 570,60€ pour l'avance de frais pour véhicule endommagé par la commune.

9. Location de matériel à une autre commune : tarifs et convention

Le sujet est ajourné au prochain conseil de novembre car les éléments récoltés ce jour ne permettent pas de le traiter.

10. Location du 84 rue du Poitou

La convention d'occupation précaire pour l'entreprise "O bonheur de Gwendo" représentée par Mme SADOU Gwendoline prend fin au 15 octobre 2025.

Suite à une rencontre avec M. PERONNET et M. MAITRE, Mme SADOU demande une prolongation de 6 mois de la convention d'occupation précaire. Elle a du faire des travaux qui n'étaient pas prévu dans son budget. Dans le cadre de son activité d'évènementiel, elle a actuellement de la demande pour 2026 et 2027 mais n'est pas en mesure de régler un loyer "classique" à la Mairie. Elle demande donc une prolongation du bail précaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ACTER la prolongation de la convention de 6 mois soit jusqu'au 30 avril 2026 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

11. Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions

Commission gestion du personnel :

- Prévoyance et complémentaire santé : le centre de gestion propose un nouveau contrat de groupe pour la prévoyance et pour la complémentaire santé pour les communes du département. La participation est obligatoire pour la commune à compter de 2025 pour la prévoyance (minimum 7€ par mois et par agent) et 2026 pour la complémentaire santé (15€ minimum par mois et par agent). Le sujet a été déposé au CST avec une participation communale de 13€ pour la prévoyance et 15€ pour la complémentaire santé et adhésion au contrat de groupe du CDG pour les 2 "risques". La réponse du CST du 9/10 est la suivante : Défavorable à l'unanimité pour les 2 risques car " Les membres du collège employeur émettent un avis défavorable à l'unanimité car ils désapprouvent le montant de participation inférieur à 20 € et les membres du collège personnel émettent un avis défavorable à l'unanimité car ils désapprouvent le montant de participation inférieur à 30 € ". Le sujet doit être reproposé au CST du 4/11 afin de pouvoir voter l'adhésion au CDG et les taux au conseil municipal de novembre.

Les élus souhaitent représenter les mêmes montant au CST.

Le Centre de Gestion doit proposer une réunion collective sur Secondigny. Les élus demandent à ce que l'EHPAD soit invité à la réunion.

Commission urbanisme, voirie, réseaux et environnement :

- Une réunion avec M. BALAVOINE et les élus a eu lieu le 10 octobre afin de réfléchir aux tarifs du lotissement. Le sujet sera présenté au conseil de novembre.
- Un temps de travail est organisé le mardi 14 octobre afin d'étudier une prospective financière de la commune sur plusieurs années pour la faisabilité des projets.
- Les panneaux d'affichages de publicité sont en cours d'installation.
- Les décorations de Noël seront installées la deuxième semaine de décembre et enlevées la première semaine de janvier.

Commission biens communaux :

- L'inauguration de la MAM aura lieu le 7 novembre à 19h

Commission vie Secondignoise :

- Anim Secondigny : L'assemblée générale aura lieu 28 octobre à 20h30
- Téléthon : il est organisé cette année par Secondigny et Le Retail. Il faudra des bénévoles pour le service du repas le 6 décembre à partir de 20h à la salle Alauna. Il est demandé de remettre une publication de la collecte de métaux sur Facebook en n'oubliant pas les coordonnées.
- Marché de Noël : le 13 décembre à Brillaud.
- Le concert de trompe tombe en même temps que le cinéma mais les dates ne peuvent être changées.
- Gatifoot : tous les conseillers municipaux sont invités au match collectivité à l'occasion du derby R3 Gati-Foot - FC3C (Chanteloup-La Chapelle St Laurent-Courlay) samedi 18 octobre à 18H30 au stade de Secondigny.

12. Questions et informations diverses

- Décision du Maire pour instaurer le Compte Financier Unique dès le début 2026. Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.
- L'ensemble du conseil remplit un questionnaire transmis par le GICAS sur son fonctionnement, son intérêt et son avenir.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

Jany PÉRONNET
Président de séance

Madeleine BARREAU
Secrétaire de séance

